



CONSEIL COMMUNAL DU 28 MARS 2022.

Le Conseil communal s'est réuni ce lundi 28 mars 2022 à 20H.

Etaient présents : Henri CHRISTOPHE, Bourgmestre - Président
Sandrine MALCHAIR, Carole NACHTERGAELE,
Echevines
Brigitte ROBERT, Marie-Rose THIRIONET, Marc
PATERKA, Déborah CROUGHS, Muriel CLAVIR,
Conseillers
Danielle JACOB, Directrice générale

Madame Croughs quitte la salle avant l'ouverture de la séance, suite à une discussion avec Monsieur le Bourgmestre, et annonce qu'elle démissionne.

Monsieur le Président ouvre la séance à 20.23H et remercie les Conseillers d'excuser l'absence de Madame Devillers, de Madame Dupas, de Monsieur Leblanc, de Monsieur Jarbinet et de Monsieur De Rive.

Séance publique

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance

Monsieur le Président signale qu'il a reçu une demande de point complémentaire venant de Monsieur Leblanc, qui indique ceci :

Notre groupe, Envol@Fexhe, souhaite soumettre au prochain Conseil Communal, une proposition de résolution condamnant l'agression de l'Ukraine par la Fédération de Russie.

La présente proposition de résolution a pour objectif de condamner fermement l'agression militaire russe injustifiée et sans précédent contre l'Ukraine, de rappeler et soutenir le droit de l'Ukraine de se défendre et de résister contre les forces de l'agresseur et de plaider pour un cessez-le feu immédiat et un retrait de toutes les troupes russes hors des frontières de l'Ukraine telles qu'elles sont reconnues par la communauté internationale.

Elle vise également à rappeler l'éventail d'actions et de mesures que le gouvernement belge peut déployer graduellement au niveau de l'UE, de l'OTAN et des Nations Unies.

Elle vise, enfin, à définir le rôle des communes et des pouvoirs locaux dans cette crise et à les associer à la gestion des effets produits par cette guerre et par les décisions du Gouvernement fédéral et de l'Union européenne.

Par conséquent, nous vous demandons de bien vouloir l'ajouter à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal et de l'adopter en séance.

Nous vous remercions, d'ores et déjà pour votre attention, et vous présentons nos salutations distinguées.

Pour le Groupe Envol@Fexhe
Raphaël Leblanc
Conseiller Communal

Monsieur le Bourgmestre constate que Monsieur Leblanc n'est pas présent lors de cette séance, et propose de reporter sa demande à la séance suivante.

Monsieur le Bourgmestre signale que les points 5 et 9 sont identiques, et qu'en conséquence le point 5 doit être supprimé.

A l'unanimité, le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance.

2. Communications

Monsieur le Bourgmestre explique que l'article 60 du Règlement Général sur la Comptabilité Communale a été mis en œuvre pour le paiement des états d'avancement des travaux de construction des padels.

En effet, Monsieur le Directeur Financier ne souhaitait pas payer ces deux états d'avancement, et l'entreprise menaçait d'arrêter les travaux. Or, il est important pour la réussite de ce projet que les travaux soient terminés dans les meilleurs délais.

L'article 60 décharge le Directeur Financier de sa responsabilité dans le paiement d'une somme quelconque, qui se fait alors sous la responsabilité du Collège.

Monsieur le Bourgmestre précise également que le budget communal pour 2022 a été approuvé par le Ministre des Pouvoirs Locaux, avec quelques corrections qui n'influencent pas le résultat de façon significative.

S'agissant d'une information, ce point n'appelle pas de vote.

3. Comptes des Fabriques d'église pour l'exercice 2021

Monsieur le Bourgmestre donne lecture des résultats des comptes :

- Fexhe : les dépenses s'élèvent à 27.476,98 €, tandis que les recettes sont de 75.311,94 €, soit un boni de 47.834,96 € ;

- Roloux : les recettes s'élèvent à 22.210,05 €, et les dépenses à 10.806,52 €, soit un boni de 11.403,53 € ;
- Noville : les recettes sont de 24.831,29 €, et les dépenses de 9.798,93 €, soit un boni de 15.032,36 € ;
- Voroux : les recettes s'élèvent à 29.201,86 € et les dépenses à 29.022,51 €, soit un boni de 179,35 €.

Ces comptes ayant été vérifiés par l'Evêché, Monsieur le Bourgmestre propose de les approuver.

A l'unanimité, le Conseil approuve les comptes 2021 des Fabriques d'église.

4. Programme Zéro Déchet – Adoption de la grille de décisions et du plan d'actions

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Malchair pour qu'elle présente ce point.

Madame Malchair explique que la Commune doit poursuivre son engagement dans le Zéro déchet et s'engager à plusieurs actions. Pour 2022, il s'agira :

- Que la Commune donne l'exemple, notamment en luttant contre le gaspillage alimentaire, par une cantine zéro gaspi et la présence de poules à l'école ; la poursuite du broyage de déchets végétaux par le personnel ouvrier et des actions « ménage naturel et zéro déchet » ;
- Dans le cadre de la collaboration avec les commerces, la poursuite de l'action « contenants bienvenus » par la distribution de stickers et des chartes d'engagement ;
- La poursuite de la collaboration avec la Ressourcerie sur la base de 4 m³ deux fois par an gratuitement, et la collecte de vêtements par l'ASBL TERRE ;
- La sensibilisation des futurs et jeunes parents à l'utilisation des langes lavables ;
- La sensibilisation à l'utilisation de l'eau du robinet.

Quant aux nouvelles actions pour 2022, il s'agit :

- D'une réflexion pour récompenser les personnes qui produisent moins de déchets ;
- De promouvoir les formations en ligne « agriclub » et jardin ressources ;
- De reprendre le give-box ;
- De proposer une rencontre aux crèches et milieux d'accueil.

Ces documents devront être renvoyés au SPW et à Intradel avant le 31 mars.

Madame Thrionet demande comment les personnes seraient récompensées.

Madame Malchair répond que l'écoteam constituée étudie la question et travaille sur des projets à mettre en œuvre.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver la grille d'actions et le plan d'actions Zéro déchet pour 2022.

A l'unanimité, le Conseil approuve les deux documents.

5. Désignation d'un représentant à l'Agence Locale pour l'Emploi

Monsieur le Bourgmestre précise qu'il s'agit de remplacer Madame Vanessa Bragard, qui a démissionné de sa fonction à l'Agence Locale pour l'Emploi.

Il propose la candidature de Monsieur Louis-Marie LAMBERT, qui accepte d'être désigné.

A l'unanimité, Conseil désigne Monsieur Louis-Marie LAMBERT.

6. Vérification de l'encaisse du Directeur Financier

Monsieur le Bourgmestre précise que l'encaisse du Directeur Financier a été vérifiée par le représentant de Madame la Commissaire d'arrondissement le 21 février 2022, pour toute l'année 2021, sans remarque.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver cette vérification.

A l'unanimité, le Conseil approuve la vérification de l'encaisse de Monsieur le Directeur Financier.

7. Adoption du règlement de la Zone de secours en matière de prévention incendie.

Monsieur le Bourgmestre explique qu'il s'agit du règlement de l'IILE en ce qui concerne ses interventions et les mesures de prévention à mettre en œuvre. Depuis de très nombreuses années, c'est un très ancien règlement qui était en vigueur, et il ne convenait plus du tout aux situations actuelles.

Ce règlement reprend par exemple les obligations à respecter lors de la construction d'immeubles, l'obligation de prévoir des bouches d'incendie ou des réserves d'eau, le tarif des interventions de prévention et d'analyse des risques par les pompiers, les mesures à prendre pour l'organisation de manifestation selon leur ampleur, etc. Toutes ces mesures sont en fait déjà d'application, et ce règlement pourra s'appliquer sans difficulté particulière sur le territoire communal.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver ce règlement.

A l'unanimité, le Conseil approuve le règlement de la Zone de secours en matière de prévention incendie.

8. Règlements de police – Circulation rue de la Gare, rue de l'Arrêt et rue de Fontaine

Monsieur le Bourgmestre précise qu'il s'agit avant tout d'empêcher la circulation de véhicules poids lourds dans des rues inadéquates. En effet, l'exception prévue dans le règlement précédent pour les rues de la Gare et de l'Arrêt permettait encore aux camions chargés de terres de circuler dans ces voiries. La Zone de police, afin de rendre son action efficace, a demandé que la mention « excepté livraison » soit retirée de l'arrêté précédent. Le nouveau règlement ne comprend donc plus cette mention

En ce qui concerne la rue de Fontaine, c'est à la demande d'un riverain que la circulation des véhicules poids lourds sera complètement interdite rue de Fontaine, et que des barrières seront placées. Ces mesures permettront néanmoins aux véhicules de l'exploitant agricole concerné de pouvoir accéder à ses terres.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter ces deux règlements.

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux règlements.

9. Désignation du Gestionnaire de Réseau de Distribution d'électricité

Monsieur le Bourgmestre précise que, suite à l'appel à candidatures, RESA a transmis une offre pour la gestion de distribution d'électricité sur le territoire communal. Cette offre a été acceptée par le Collège, mais doit encore l'être par le Conseil.

Monsieur le Bourgmestre précise que cette seule offre est parvenue au Collège, et qu'en cas d'absence de décision, la CWAPE désignerait RESA, le gestionnaire actuel. Il n'y a donc pas d'autre choix possible, et il propose de désigner RESA.

A l'unanimité, le Conseil désigne RESA comme gestionnaire du réseau de distribution d'électricité pour la Commune.

10. Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2022

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2022 tel que transmis aux Conseillers.

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal tel que transmis/tel que modifié.

Monsieur le Bourgmestre lève la séance publique à 20.37H.